

PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES APPALACHES
 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DU SACRÉ-CŒUR-DE-
 JÉSUS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi 28 mai 2019, à 19h00 à la salle du conseil située au 4118, route 112 à Sacré-Cœur-de-Jésus.

Sont présents : Monsieur Guy Roy, maire

*Messieurs les conseillers Jason Nadeau,
 François Paré, Alain Faucher,
 Valmond Lessard et Daniel Paré*

La directrice générale et secrétaire-trésorière Marie-France Létourneau est présente.

Après la constatation du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19h. Cette séance extraordinaire a été convoquée par la secrétaire-trésorière adjointe, Mme Sylvie Mercier. L'avis de convocation de cette séance extraordinaire a été signifié à tous les membres du conseil présents sur le territoire de la municipalité tel que requis par l'article 153 du Code municipal et, après vérification, tous les membres présents reconnaissent l'avoir reçu.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1. Adoption de l'ordre du jour*
- 2. Résolution autorisant la MRC des Appalaches d'assurer la consultation publique pour le projet de «9121-4718 Québec inc.» pour l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin et la construction de deux ouvrages de stockage*
- 3. Sentier des mineurs*
- 4. Période de questions*
- 5. Levée de la séance extraordinaire*

2019-05-3622

Il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté.

2. RÉSOLUTION AUTORISANT LA MRC DES APPALACHES D'ASSURER LA CONSULTATION PUBLIQUE POUR LE PROJET DE «9121-4718 QUÉBEC INC.» POUR L'IMPLANTATION D'UN NOUVEAU LIEU D'ÉLEVAGE PORCIN ET LA CONSTRUCTION DE DEUX OUVRAGES DE STOCKAGE

Attendu que la compagnie « 9121-4718 Québec inc. » a déposé une demande concernant l'implantation d'un nouveau lieu d'élevage porcin et la construction de deux ouvrages de stockage situé au 657, 6^e rang sud;

Attendu que le projet est situé sur le lot 4 544 917 et qu'en vertu de l'article 165.4.2 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, le projet est assujéti à une consultation publique;

Attendu que la demande déposée respecte la réglementation municipale ainsi que les règlements de contrôle intérimaire en vigueur sur le territoire de la MRC des Appalaches;

2019-05-3623

Pour ces raisons, il est proposé par le conseiller Alain Faucher et résolu à l'unanimité des conseillers que demande soit faite à la MRC des Appalaches d'assurer la consultation publique pour ce projet situé au 657, 6e Rang Sud, à Sacré-Cœur-de-Jésus.

3. SENTIER DES MINEURS

Un suivi est fait concernant les deux offres d'emplois au Sentier des mineurs pour l'embauche de deux étudiants. Pour l'instant une seule candidature a été déposée.

Discussion avec les membres du conseil concernant l'installation d'une toilette pour le Sentier des mineurs. M. le maire communiquera avec le président de l'Association du Lac Boston afin d'avoir l'autorisation d'installer un bâtiment adjacent au chalet du Club de la possibilité d'installer une toilette pour les utilisateurs du sentier. Cet item sera discuté à une séance subséquente.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun citoyen n'est présent dans la salle

5. LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

2019-05-3624

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller François Paré et résolu à l'unanimité des conseillers que la session soit levée.

« Je, Guy Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

*Guy Roy
Maire*

*Marie-France Létourneau
Dir, générale/secrétaire-trésorière*